

Le Sacerdoce
par ALVARO TORRES, eudiste

Le P Torres animait, à Bogota et Medellin, la journée consacrée à la réflexion sur le sacerdoce. Il présente lui-même les grandes articulations de son exposé, ainsi que les points essentiels qui sont ressortis du travail des groupes.

Je suis parti d'une vision actuelle de la théologie du sacerdoce. Pratiquement j'ai exposé la pensée de A. Vanhoye dans son article Sacerdoce commun et sacerdoce ministériel. Distinction et rapports, dans la Nouvelle Revue Théologique, n. 107 (mars 1975), pp. 193-207.

Tout croyant est « prêtre », car il pose des actes sacerdotaux comme sont:

a) l'accès à Dieu, personnel, sans crainte: He 10, 19-22; Ep 2, 18. Il est temple de Dieu: 1 Co 3, 16; il entre en relation personnelle et directe avec Dieu: Jr 31, 31-34; 1 Th 4, 17. L'accès à Dieu cesse d'être le privilège de quelques-uns.

b) le fait d'offrir des sacrifices: l'offrande sacerdotale de la propre vie: Rm 12, 1; 5, 19; He 10, 7-9; 10, 36. Cette offrande se traduit dans les actes concrets de la vie, spécialement dans la solidarité avec les hommes, et dans l'existence elle-même: He 5, 7-9.

On est consacré en vue de ce sacerdoce: le langage de l'épître aux Hébreux exprime cela par les expressions « rendre parfait », « être rendu parfait »: He 2, 10; 5, 9; 7, 28: ce qui est une consécration sacerdotale du Christ et du chrétien en lui.

Le sacerdoce ministériel: seul le Christ est capable de rendre le culte existentiel parfait: He 9, 14. Ce n'est que dans le Christ que le chrétien peut accéder à Dieu, et donner sa vie à Dieu et au prochain. La médiation du Christ est absolument nécessaire. Cette médiation lui est exclusive. Le sacerdoce ministériel rend objective et sensible cette médiation: il est le sacrement de la médiation du Christ.

Par rapport au sacerdoce commun, le sacerdoce ministériel est subordonné, mais il est indispensable. Subordonné, parce qu'il est à son service, il est signe. Mais indispensable, parce que sans le Christ il n'y a ni accès au Père ni offrande de l'existence qui ait de la valeur. Le sacerdoce commun appartient à l'Église entière, il n'est pas l'apanage exclusif des laïcs; par conséquent le prêtre y participe.

Ce n'est pas seulement dans les sacrements que se réalise le sacerdoce ministériel; mais également dans le ministère de la Parole et dans le gouvernement du peuple de Dieu, quand une « médiation » est requise: car le Christ est l'unique Parole vivante, et le seul qui puisse rassembler le peuple dispersé.

Gardant ces idées comme toile de fond, nous sommes passés à l'étude de saint Jean Eudes dans ses écrits sacerdotaux. Nous avons fait une énumération et une rapide présentation de ses principales oeuvres relatives au sacerdoce, et, par groupes, nous

les avons étudiées. J'ai procédé à une étude des pages dans lesquelles saint Jean Eudes cite et commente les principaux textes bibliques: I P 2, 5. 9 et Rm 12, 1-2, ainsi que d'autres textes que Vanhove cite dans son article.

Nous sommes arrivés aux conclusions suivantes:

1) Nous ne devons pas prétendre trouver chez saint Jean Eudes une terminologie technique (commun-ministériel) inconnue à son époque; mais nous pouvons chercher cette réalité dans le contenu de son enseignement.

2) Ainsi les sources bibliques qu'il utilise sont les mêmes qu'aujourd'hui. Lorsqu'il cite le texte de I P 2, 5, son interprétation, en général, implique la participation du fidèle au sacerdoce de Jésus-Christ.

3) Saint Jean Eudes a une conception nettement « sacerdotale » de la vie chrétienne. Sa manière de regarder comme une oblation, comme une donation incessante, avec un langage qui est même « sacré, sacral », manifeste chez lui une pensée claire sur le caractère sacerdotal de l'existence chrétienne.

4) Cette conception part de la contemplation de Jésus-Christ, souverain et unique prêtre. Sa vie est entièrement sacerdotale, faite d'adhésion à la Volonté du Père, d'accomplissement de cette Volonté d'oblation. d'obéissance jusqu'à la mort sur la croix.

5) Le chrétien, comme continuateur de la vie du Christ, incorporé à lui, est nécessairement participant de cette vie de Jésus-Christ, et par conséquent sa vie est sacerdotale au meilleur des sens: soumission à la divine Volonté et offrande de la vie en un geste d'oblation et de victime.

6) La position de saint Jean Eudes est claire en ce qui regarde la nécessité d'une intégration entre les fonctions du prêtre (sacerdoce ministériel) et sa qualité d'hostie (sacerdoce commun) par une sanctification de la vie personnelle. C'est l'exposition à sa manière, de la double face du sacerdoce: ministériel comme une médiation, et commun comme une offrande de la vie.

7) Il est clair également chez saint Jean Eudes que le ministère de la Parole et du gouvernement fait partie de la fonction sacerdotale de médiation et réclame du prêtre la sainteté personnelle.

8) De même saint Jean Eudes montre clairement le caractère de « service » que le sacerdoce ministériel a par rapport à la vie comme offrande (sacerdoce commun): on n'est pas prêtre pour soi-même, mais pour servir l'Église, les croyants, et rendre possible l'offrande de leurs vies.

Les principaux textes étudiés ont été:

Royaume de Jésus, I, 268: Avec le Christ nous faisons profession d'obéissance, de service, d'être des hosties et victimes.

--I, 459-462: Ce qu'il faut faire pour participer à la messe.

--I, 470: Élévation à Jésus considéré comme hostie.

Contrat, II, 231: Au Baptême le Christ nous a rendus participants de son divin sacerdoce.

Manuel de Prières, III, 293: Élévation à Jésus Souverain Prêtre (exercice d'avant-midi: vendredi, 3e semaine).

Mémorial, III, 7-32: Dignité et sainteté du sacerdoce. Qualités et excellences du pasteur et du prêtre.

Le Prédicateur apostolique, IV, 1-16: Excellence et importance de la prédication.

--IV, 151-165: Excellence et importance du rôle du prêtre comme confesseur.